#### Mairie de VERCHAIX

1 place de la Mairie 74440 VERCHAIX Tél: 04.50.90.11.24



## Compte-rendu n°2019-06 Conseil Municipal du 22 août 2019 à 20h

L'an **deux mil dix-neuf**, le **22** du mois d'**août**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 12 août 2019

Nombre de Conseillers en exercice: 14

<u>Présents</u>: VAUDEY Joël, Maire, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: MORIO Daniel (pouvoir à VAUDEY Joël), ROUILLER-MARTIN Pascal (pouvoir à ZOBEL Jean-Paul).

Absents: NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, RUM Pascal.

\_\_\_\_\_

Le procès-verbal de la séance du 04 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

### Ordre du Jour:

- 1. Proposition d'achat d'une partie de la parcelle A 2154 au lieu-dit "Joux-Plaine" sur laquelle est implanté le restaurant d'altitude "les Blanchots"
- 2. Création d'un poste d'agent polyvalent à temps non complet
- 3. Fixation du montant du loyer de l'appartement du 1<sup>er</sup> étage du Presbytère au 1<sup>er</sup> octobre 2019
- 4. Sécurisation de la RD 907 Secteur Office du Tourisme Opération SYANE: plan de financement pour l'éclairage public
- 5. Conventions de mise à disposition des ouvrages, terrains d'assise, accès et équipements rattachés aux systèmes d'endiguement dans le cadre du volet "prévention et défense contre les inondations" de la compétence GEMAPI transférée au SM3A
- 6. Répartition "dérogatoire libre" du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2019
- 7. Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: intégration de deux nouvelles compétences
- 8. Questions diverses

<u>Désignation du secrétaire de séance</u> : Madame Maëlle COLLINET

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire : NEANT

## 1) <u>Proposition d'achat d'une partie de la parcelle A 2154 au lieu-dit "Joux-Plaine" sur laquelle est implanté</u> le restaurant d'altitude "les Blanchots"

délibération n°D2019 0601

Monsieur le Maire présente la demande de Jean-Philippe et Valérie COPPEL qui souhaitent se porter acquéreurs d'une partie de la parcelle communale A 2154 au lieu-dit "Joux-Plaine" sur laquelle est situé leur restaurant d'altitude "les Blanchots".

Monsieur le Maire propose de leur céder une surface de terrain de 689 m² selon le plan établi par le géomètre au prix de 180 € le m².

Accord à l'unanimité

### 2) Création d'un poste d'agent polyvalent à temps non complet

délibération n°D2019\_0602

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 à raison de 18 heures par semaine, un poste d'agent polyvalent dont les missions sont les suivantes:

- entretien des sanitaires du camping
- surveillance de la cantine
- accueil de loisirs: préparation et service à table pendant le temps de midi
- remplacement pendant les congés annuels (salle, mairie, accueil loisirs)

Accord à l'unanimité

### 3) Fixation du montant du loyer de l'appartement du 1er étage du Presbytère au 1er octobre 2019

délibération n°D2019\_0603

Monsieur le Maire propose, suite au départ des locataires de l'appartement du  $1^{\text{er}}$  étage du Presbytère le 30 septembre prochain, de fixer le montant du loyer mensuel de cet appartement à  $600 \in +80 \in$  de charges à compter du  $1^{\text{er}}$  octobre 2019. Il précise que ce montant est proportionnellement identique au loyer du  $2^{\text{ème}}$  étage.

Accord à l'unanimité

# 4) <u>Sécurisation de la RD 907 Secteur Office du Tourisme – Opération SYANE: plan de financement pour l'éclairage public</u>

délibération n°D2019\_0604

Monsieur Joël VAUDEY indique qu'il est nécessaire de changer les candélabres actuels, y compris celui situé dans le rond-point, beaucoup trop énergivores et ceux de la rue de la Gare. Un double éclairage est également prévu le long du camping.

Il présente le plan de financement estimatif proposé par le SYANE:

Montant des travaux = 72 816 €

Participation du SYANE = 27 902 €Participation de la commune = 44 914 €+ frais généraux (3%) = 2 184 €

Accord à l'unanimité

# 5) <u>Conventions de mise à disposition des ouvrages, terrains d'assise, accès et équipements rattachés aux systèmes d'endiguement dans le cadre du volet "prévention et défense contre les inondations" de la compétence GEMAPI transférée au SM3A</u>

délibération n°D2019\_0605

Monsieur le Maire rappelle que les missions de "prévention et défense contre les inondations" de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ont été transférées au SM3A entraînant de plein droit la mise à disposition gracieuse des biens utilisés pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition concerne les ouvrages construits et aménagés exclusivement en vue de prévenir les risques d'inondations, à savoir:

- ✓ pour la protection de la plaine de Verchaix:
  - la digue du Giffre
  - la digue des Hottes (Valentine)
- ✓ pour la protection de Graverruaz:
  - la digue du Grand Nant

### Elle permettra au SM3A:

- d'effectuer tous travaux utiles sur les ouvrages, y compris leur modification, leur reconstruction, leur suppression ou leur déplacement et l'addition d'autres ouvrages
- d'assurer toutes tâches de surveillance et de maintenance.

Accord à l'unanimité

# 6) <u>Répartition "dérogatoire libre" du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2019</u>

délibération n°D2019\_0606

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 10 juillet 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a opté pour une répartition dérogatoire libre du FPIC avec prise à sa charge de 50% de la contribution de l'ensemble intercommunal.

Les montants à la charge des communes membres sont les suivants:

	2019	pour mémoire 2018
Châtillon-sur-Cluses	22 273 €	20 352 €
Mieussy	40 307 €	36 034 €
Morillon	33 878 €	30 453 €
La Rivière Enverse	8 712 €	7 934 €
Samoëns	129 639 €	115 427 €
Sixt-Fer-à-Cheval	20 342 €	18 472 €
Taninges	83 595 €	75 643 €
Verchaix	17 544 €	15 904 €
<b>Total Communes</b>	356 290 €	320 220 €
Communauté de Communes	356 290 €	320 220 €
TOTAL	712 580 €	640 440 €

Accord à la majorité par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (Joël VAUDEY)

# 7) <u>Modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre: intégration de deux</u> nouvelles compétences

délibération n°D2019\_0607

Monsieur le Maire présente les deux nouvelles compétences à intégrer aux statuts de la CCMG.

- Gestion et exploitation de l'abattoir du Pays du Mont-Blanc Participation financière au maintien de l'activité de l'abattoir public du Pays du Mont-Blanc
- Promotion, sensibilisation et développement de l'éco mobilité ou de la mobilité durable définies comme l'usage des transports alternatifs à la voiture individuelle

Poursuite du projet de déploiement du réseau d'auto-stop organisé Rézo Pouce sur le territoire (mise en relation des conducteurs et des autostoppeurs pour des déplacements sur des trajets courts à partir d'arrêts définis)

Accord à l'unanimité

## 8) Questions diverses

### Joël VAUDEY

Depuis l'orage du samedi 27 juillet, les cloches de l'église ne fonctionnent plus. Elles seront réparées prochainement.

## Jean-Paul ZOBEL

Recettes du minigolf pour le mois de juillet = 5 352 € (- 6% par rapport à juillet 2018)

Fin de la réunion à 21h30.